

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**13 NOVEMBRE 2014**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Garantie d'emprunt  
accordée à la société  
Adoma pour la  
restructuration de la  
résidence sise 6, rue des  
Lavandières – 250  
logements**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 novembre 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 14 novembre 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille  
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,  
Maire.

**Étaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur  
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,  
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur  
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,  
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,  
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame  
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,  
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,  
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,  
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur  
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,  
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur  
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur  
ROUXEL

**Avait donné procuration :**

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY  
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

**Secrétaire de séance :**

Monsieur COMBALAT

**N° DE DOSSIER** : 14 H 12

**OBJET** : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LA SOCIÉTÉ ADOMA POUR LA RESTRUCTURATION DE LA RÉSIDENCE SISE 6, RUE DES LAVANDIÈRES – 250 LOGEMENTS

**RAPPORTEUR** : Madame VENOT

\_\_\_\_\_  
**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La société ADOMA souhaite financer des travaux de restructuration de 250 logements de la résidence sociale sise 6, rue des Lavandières 78100 Saint-Germain-en-Laye.

Article 1 : La Commune de Saint-Germain-en-Laye accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 6 475 485 € souscrit par la société ADOMA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2 : Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et Consignations sont les suivantes :

<b>Offre C.D.C.</b>			
<b>Caractéristiques</b>	<b>PAM</b>	<b>PLAI</b>	<b>PLAI foncier</b>
<b>Montant</b>	4 817 078 €	367 204 €	1 291 203 €
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €	0 €
<b>TEG</b>	1,85 %	1,05 %	1,05 %
<b>Phase d'amortissement</b>			
<b>Durée du différé d'amortissement</b>	24 mois		
<b>Durée</b>	35 ans	40 ans	50 ans
<b>Index</b>	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	0,6 %	-0,2 %	-0,2 %
<b>Taux d'intérêt</b>	Livret A + 0,6 %	Livret A – 0,2%	Livret A – 0,2%
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
<b>Modalité de révision</b>	SR : de 0% à 0.50% maximum	SR : de 0% à 0.50% maximum	SR : de 0% à 0.50% maximum
<b>Taux de progressivité de l'amortissement</b>	0 %	0 %	0 %

Article 3 : Au cas où la société ADOMA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- Signer tous documents se rapportant à la garantie d'emprunt,
- Signer la convention de réservation de logements.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

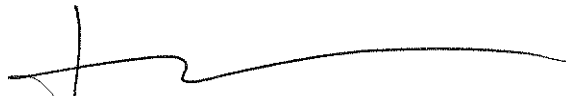
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société ADOMA (l'emprunteur),
- Signer tous documents se rapportant à la garantie d'emprunt,
- Signer la convention de réservation de logements.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye